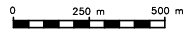


PLAN DE SITUATION



Echelle : 1/25000



Périmètre du projet

Photographie du site



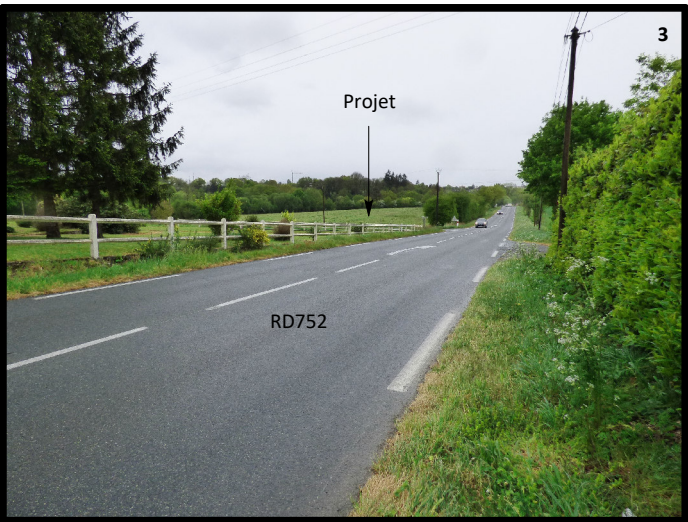
Prise de vue du 25/04/17



Vue depuis la route de la Coumaillère Basse



Vue du site en projet



Vue depuis la Coumaillère Haute



Vue depuis la RD752

LES EPESES

La Coumaillère

Projet d'aménagement d'un permis d'aménager pour camping-cars






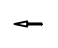
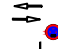

Esquisse n°3 : 31 lots

Echelle 1/1000

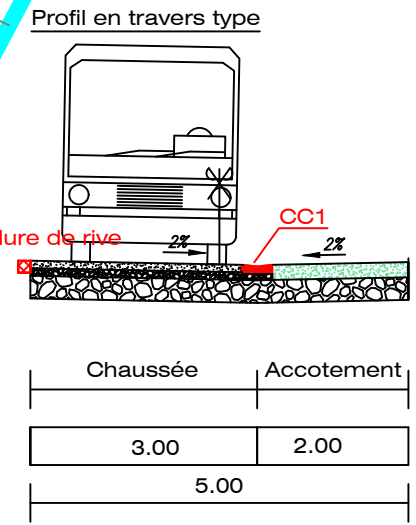
Surfaces graphiques provisoires

- Périmètre
- Espace vert
- Surface EV comptée dans voirie
- Chaussée et parking en enrobé
- Chaussée et Parking en bicouche
- Accotement en mélange terre-pierre / passage réseaux souples
- piétonnier finition sablé
- Résine de couleur
- haie arbustive à planter
- arbre à planter (nombre donné à titre indicatif)
- fossé
- Canalisations enterrées
- Cour d'eau
- Emplacement camping-car

NOTA : l'aménagement projeté devra respecter le décret n°2006-555 du 8 décembre 2014 :
 accessibilité aux personnes à mobilité réduite:
 - largeur cheminement piétons minimum 1,40m
 - pente maximum du profil en travers ≤ 3%
 - pente maximum du profil en long ≤ 5%, si elle dépasse 5% un palier de repos est aménagé.

-  Limitation vitesse 10km/h
-  Circulation à sens unique (C12)
-  Sens interdit (B1)
-  Panneau STOP (AB4)
-  Signalisation "STOP" à mettre en place
-  Circulation à sens unique
-  Circulation dans les deux sens
-  Panneau B6d + M6h + marquage au sol normalisé

BILAN DE SURFACES (Surfaces graphiques)	
Surface lot :	15 162 m ²
Surface lot :	451 m ²
Surface voirie :	7 019 m ²
Surface espaces verts :	10 135 m ²
Surface accès pompier :	143 m ²
Surface zone technique :	546 m ²
Surface totale :	33 456 m²

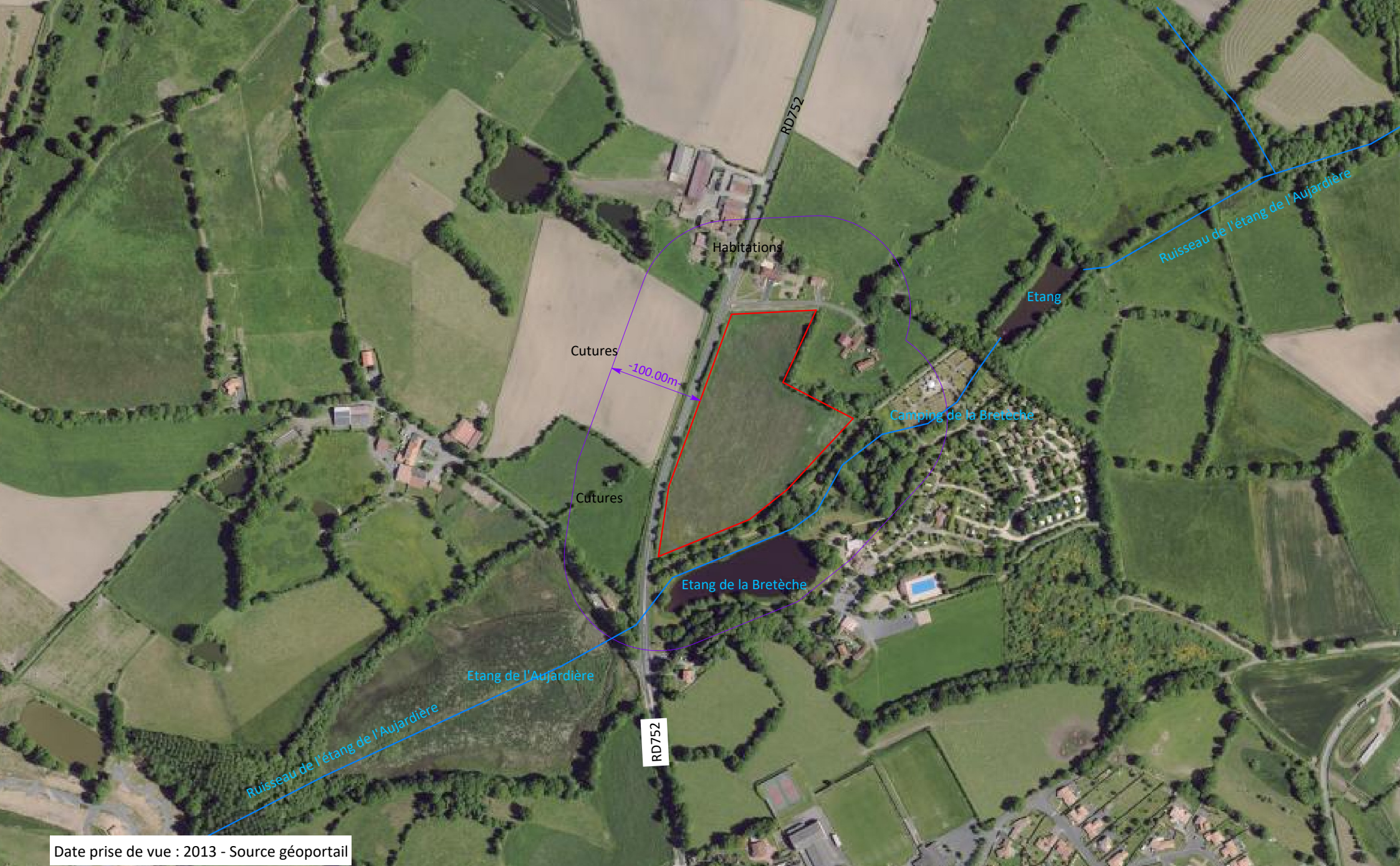


Structure de la voie :

- Grave 0/60 sur 0.30 m
- GNTB 0/31.5 sur 0.10 m
- GNTB 0/20 sur 0.10 m
- Bicouche

Structure de l'accotement :

Le 26/02/2016
 Le 18/02/2016
 Le 04/02/2016



Date prise de vue : 2013 - Source géoportail

PLAN DES ABORDS DU PROJET



Echelle : 1/5000



Périmètre du projet



Distance de 100 m

1. Milieu naturel

1.1. Mesures de protection

Source : DREAL Pays de la Loire

La commune est concernée par les inventaires environnementaux suivants :

- ZNIEFF¹ de type 1 :
 - « Vallée de la Sèvre Nantaise en aval de Saint Amand sur Sèvre »,
 - « Bois des Jarries, tourbières et alentours »,
 - « Etang de l'Aujardière »,
 - « Coteau sur la Sèvre au Sud de Mallièvre »,
- ZNIEFF de type 2 : « Collines Vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise »,
- Inventaire national du patrimoine géologique, sites pré-sélectionnés : « la trouée de St Mars la Réorthe »,

Le site en projet se trouve dans le périmètre de la ZNIEFF de type 2 « Collines Vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise ».

Le site est également situé à proximité de la ZNIEFF de type 1 : « Etang de l'Aujardière ».

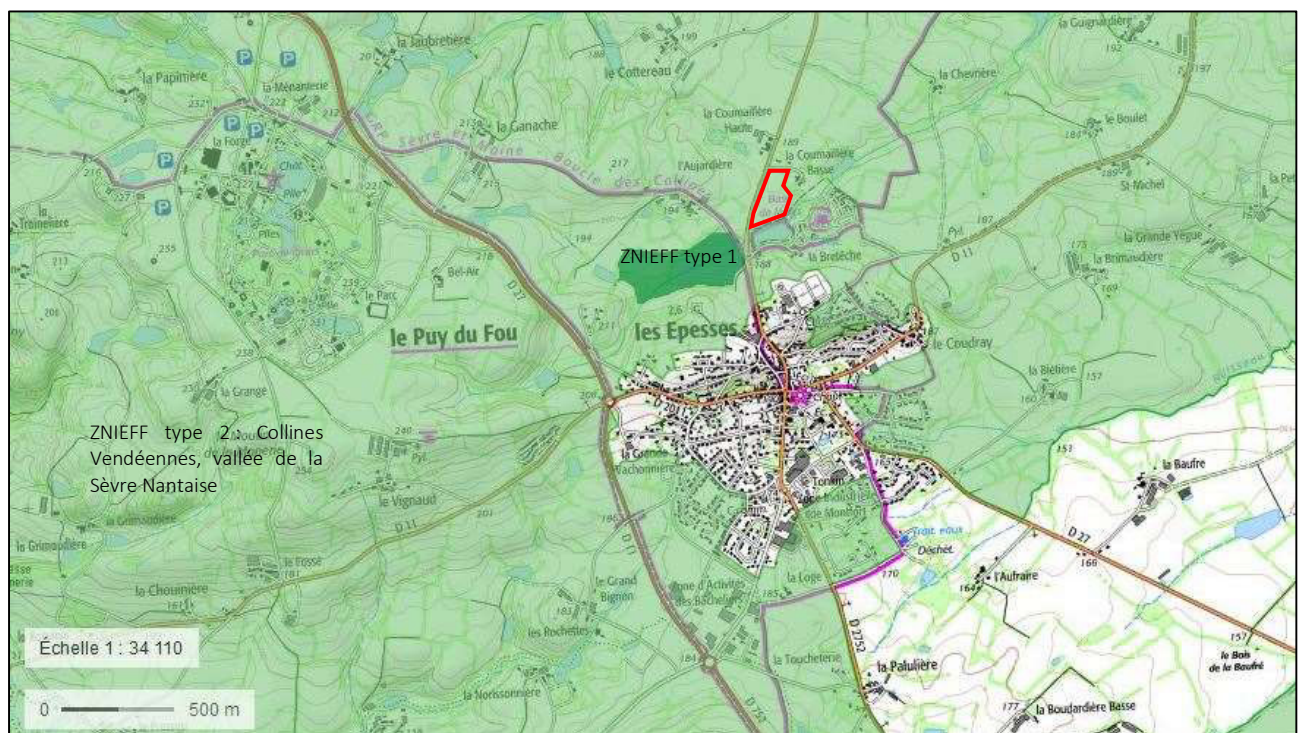


Figure 1 : Situation du projet vis-à-vis des ZNIEFF.

1 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

- ZNIEFF de type 1 : Secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel ou régional. Ces secteurs d'intérêt biologique remarquable sont généralement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.

- ZNIEFF de type 2 : Grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Leur sensibilité est moins forte que celle des ZNIEFF de type 1.

ZNIEFF de type 1 : Etang de l'Aujardière

Cet étang, le bois et la prairie attenante présentent un fort intérêt botanique, avec notamment *Menyanthes trifoliata*, protégé au niveau régional.

La prairie, pâturée de façon extensive, est favorable au Genêt d'Angleterre.

Par ailleurs, l'étang est une zone d'hivernage pour divers oiseaux d'eau (canard colvert, héron cendré, laridés).

Le milieu est bien conservé et ne semble pas faire l'objet d'une menace particulière.

ZNIEFF de type 2 : Collines Vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise

Les collines du Haut-Bocage Vendée, entre les Herbiers et la vallée de la Sèvre Nantaise, dont le point culminant se trouve à Saint-Michel-Mont-Mercure, présente une alternance de coteaux secs et de vallons plus ou moins humides. Bois, pâturages mésophiles à xérophiles, prairies humides à tourbeuses, affleurements rocheux constituent les milieux les plus intéressants.

26 espèces patrimoniales d'insectes ont été dénombrées (dont le Grand capricornia, d'intérêt européen) ainsi que 32 espèces de plantes (dont le Peucedan de France, menacé par la voie de contournement de Pouzauges).

Cet ensemble de milieux reste très riches malgré la mise en culture et l'extension des bourgs.

L'autoroute Cholet/La Roche-sur-Yon constitue une menace à court terme dans le nord de la zone.

Une ligne haute tension est également prévue dans le secteur de Pouzauges

1.2. Natura 2000

La zone Natura 2000 la plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Vallée de l'Argenton » (FR5400439) situé à plus de 32 km au nord-est du site en projet.

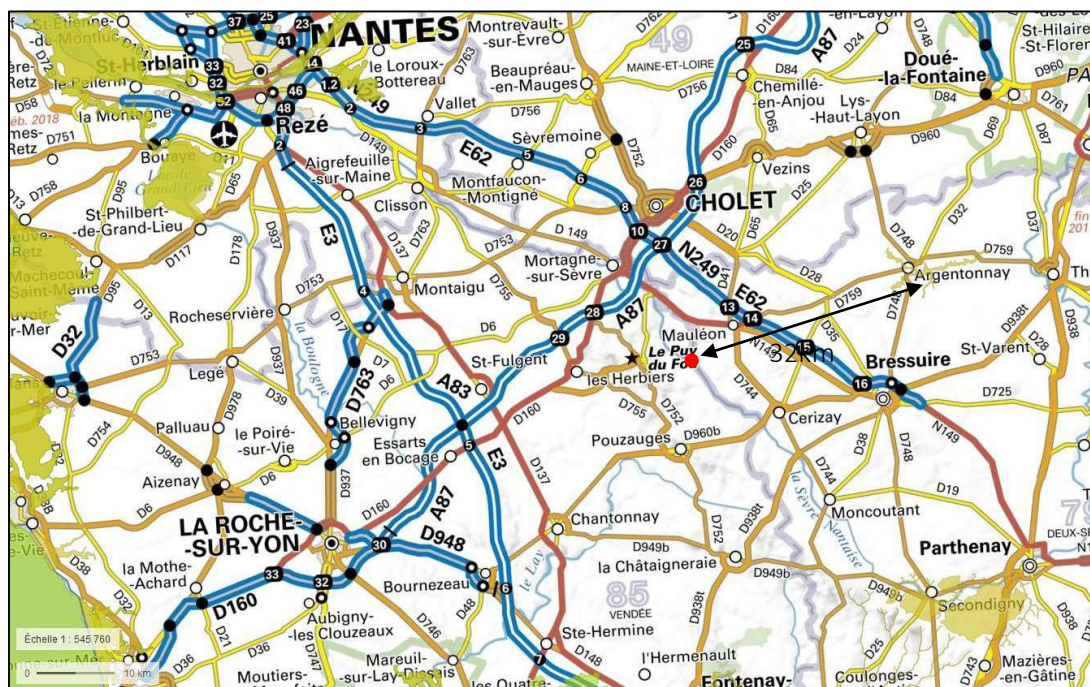


Figure 2 : Situation du projet vis-à-vis de Natura 2000

1.3. Milieu terrestre

L'observation a été réalisée le 28 mai 2014 et actualisée le 25 avril 2017. Le site d'étude est constitué d'une prairie de fauche (Code Corine Biotope 38.2). On délimite au niveau phytologique deux espaces : la prairie mésophile et la prairie mésohygrophile.

La végétation de la prairie mésophile se compose d'une alliance graminéenne de houlque laineuse (*Holcus lanatus*), ray grass et dactyle agglomérée (*Dactylis glomerata*) accompagnée de grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), de grande oseille (*Rumex acetosa*), de petite oseille (*Rumex acetosella*), de cirses des champs (*Cirsium arvense*), d'orties dioïques (*Urtica dioïca*), de renoncules acres (*Ranunculus acris*) et d'ombellifères, trèfle des prés (*Trifolium pratense*), pâquerette (*Bellis perennis*)...

Cet habitat comme les espèces qu'il abrite ne présente pas de caractère de rareté.

La prairie méso-hygrophile présente une diversité plus importante, et jugée moyenne. Les espèces rencontrées sont les mêmes que dans la prairie mésophile auxquelles s'ajoutent la renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la centaurée noire (*Centaurea nigra*), le gaillet mou (*Galium mollugo*), le jonc épars (*Juncus effusus*), le jonc des crapauds (*Juncus bufonis*), le plantain majeur (*Plantago major*), le lamier pourpre (*Lamium purpureum*), le myosotis des champs (*Myosotis arvensis*), bugle rampante (*Ajuga reptans*), cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), vesce (*vicia sp*)...

Les espèces inventoriées ne sont pas protégées. Les habitats ne correspondent pas aux habitats déterminants ayant conduit à déterminer la ZNIEFF de type 2 Collines Vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise.

La haie arborée en bordure de la route départementale est discontinuée.

Les haies les plus importantes et les plus denses se situent à l'est et au sud, en bordure de la base de loisirs.

Les espèces présentes sont le sureau noir (*Sambucus nigra*), le prunellier noir (*Prunus spinosa*), l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), la ronce (*Rubus sp*), le frêne commun (*Fraxinus excelsior*), les chênes pédonculés (*Quercus robur*).

Certains spécimens de chênes pédonculés ont développé des cavités, fentes, décolllements d'écorce, coulées de sève qui constituent des micro- habitats intéressants pour les organismes vivants.

1.4. Milieu aquatique

Aucun milieu aquatique n'a été recensé sur les parcelles en projet.

1.5. Milieu humide

Une expertise floristique et pédologique a été réalisée le 28 mai 2014 sur le périmètre d'étude.

La DREAL des Pays de la Loire a produit une cartographie de la pré-localisation des zones humides sur le département de la Vendée.

D'après cette prélocalisation aucune zone humide probable n'est recensée dans le périmètre d'étude.

L'inventaire communal des zones humides identifie une petite zone humide sur le site, sur la parcelle C 650.



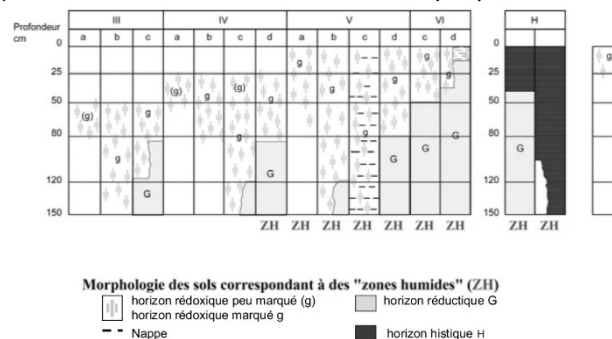
Figure 3 : Extrait de l'inventaire communal des zones humides

Résultats de l'expertise pédologique

Mode d'investigations :

L'expertise pédologique a été réalisée par 53 sondages à la tarière à mains menés jusqu'à 50 cm lorsque les taches redoxiques sont marquées sur l'ensemble du profil ou en cas d'absence total d'horizon rédoxique de surface. Si les taches redoxiques débutent à 25 cm de profondeur, le sondage est prolongé jusqu'à 1m de profondeur.

Pour la classification des sols relevés, a été utilisée la méthode dite « des secteurs de référence ». Chaque unité pédologique déterminée a ensuite été rapportée au tableau de morphologie des sols correspondant à des zones humides (d'après Classe d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée), servant de référence à l'arrêté de 1/10/2009.



D'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Contexte géologique :

D'après la carte géologique des Herbiers au 1/50 000, le site en projet repose sur des altérites de Leucomonzogranite à deux micas et à grains moyens ou gros.

Le substrat est de nature limono-argileux à limono sableux.

Contexte pédologique :

Pour la caractérisation des unités pédologiques, nous avons retenu plusieurs caractéristiques pour leur description :

- Nature (cf. contexte géologique)
- Succession des horizons pédologiques ;
- Texture ;
- Couleur ;
- Hydromorphie (degré d'engorgement en eau).

Les sondages effectués sont localisés sur la cartographie de l'état initial. Il s'agit du fond cadastral où ont été reportées les différentes typologies de végétation (résultat de l'expertise floristique).

Les observations effectuées sur les sondages sont présentées ci-après.

Sondages	Observations	Classe GEPPA	Sols de zone humide
1 à 5, 9	0 à 50 cm : Limons argileux bruns à taches rouille	Va-Vb	Oui
6	0 à 20 cm : Limons argileux bruns à taches rouille 20 à 70 cm : Limons argileux bruns, pas de taches rouille	Hors cadre	Non
7, 8	0 à 50 cm : Limons sablo argileux bruns	<III	Non
10, 11, 12	0 à 40 cm : Limons sablo argileux bruns 40 cm : Altération sablo argileuse micacée orange	<III	Non
13, 20 à 24, 26 à 31	0 à 50 cm : Limons bruns	<III	Non
14, 15	0 à 50 cm : Limons bruns avec rare concrétion ferromanganique	<III	Non
16, 17, 18, 19	0 à 50 cm : Limons bruns à taches rouille	Va-Vb	Oui
25	0-50 cm : Limons bruns à rare taches rouilles	<III	Non
32 à 34	0 à 50 cm : Limons brun noir avec quelques rares concrétion ferromanganique (-5%)	<III	Non
35, 36, 38, 39, 42, 43	0 à 50 cm : Limons brun noir bariolé de taches rouille	Va-Vb	Oui
37, 40, 41, 44 à 53	0 à 50 cm : Limons à limons sableux bruns	<III	Non

Lorsque les traits redoxiques sont prononcés en surface on parle de brunisol à horizon rédoxique de surface. D'après le tableau de morphologie des sols du GEPPA, les sols sont de classe Va-Vb. Ces sols sont caractéristiques de zones humides au titre de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 qui modifie l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Lorsque les traits redoxiques sont peu marqués en surface et disparaissent en profondeur, les sols ne sont plus caractéristiques de zones humides au titre de l'arrêté d'octobre 2009. Un sondage possède ces caractéristiques (sondage 6).

Résultats de l'expertise floristique

La prairie mésohygrophile présente des dominances d'espèces hygrophiles caractéristiques de zones humides (espèces indicatrices de zones humides présentée en annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides). Ces espèces sont la renouée rampante (*Ranunculus repens*), joncs des crapauds (*Juncus bufonius*). La dominance de ces espèces s'exerce sur environ 470 m².

Conclusion

Conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, l'expertise zone humide a été réalisée à l'observation de la végétation et par sondages pédologiques des sols du site d'étude.

Au regard des différents points expertisés (topographie, hydrologie, relevés floristiques et sondages pédologiques), l'existence de zones humides est avérée.

Deux zones humides sont délimitées :





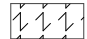







- La première, au nord-ouest est délimitée à la pédologie uniquement. Il s'agit d'une zone d'une surface de 730 m².

- Sur la zone humide inventoriée à l'est du site d'étude, en bordure de la zone de loisirs adjacente, une zone humide à la végétation de 470 m² a été caractérisée. Cette zone humide caractérisée à la végétation est comprise dans un périmètre de zones humides plus large défini à la pédologie. Sa surface d'emprise totale est de 1 460 m².

La zone humide communale correspond en grand partie à la zone humide identifiée à l'est du site. Cependant, la zone humide communale s'étend d'environ 15 m supplémentaires au sud par rapport à la zone humide identifiée par nos soins. Dans ces 15 m, la végétation n'est pas à dominante humide et un sondage a été réalisé dans cette zone, il ne présente pas de caractéristique humide.

Ainsi les zones humides occupent une superficie totale de 2 190 m², auxquels il faut ajouter 116 m² de zone humide communale, soit 0.22 ha.

- Légende -

-  Périmètre du site d'étude
-  Prairie de fauche atlantique (COR 1991 : 38.21)
-  Zone humide à la pédologie
-  Zone humide à la flore
-  Zone humide communale
-  Courbes de niveau
-  Sondage pédologique non humide
-  Sondage pédologique humide
-  Fossé
-  Canalisation enterrée
-  Cours d'eau
-  Haie

12 Boulevard de la Vie
Belleville sur Vie
85170 BELLEVIGNY



Tél : 02 51 24 40 25
Fax : 02 51 24 40 29
E-Mail : etudeeau@sicaa.fr

DOCUMENT D'INCIDENCES

Département de Vendée

Commune des Epesses

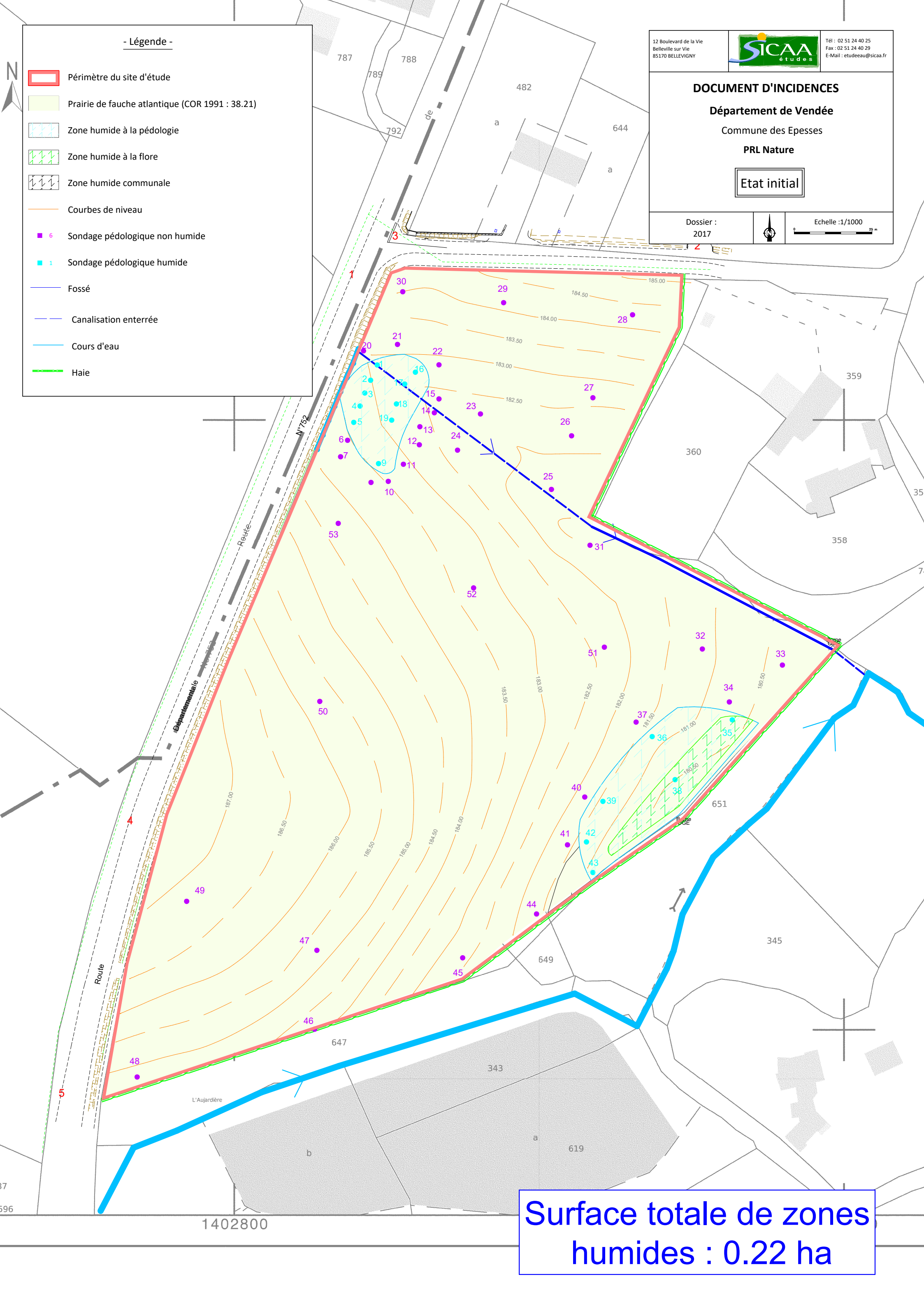
PRL Nature

Etat initial

Dossier :
2017



Echelle : 1/1000



Surface totale de zones humides : 0.22 ha